

AVIS PUBLIC

Édition du 12 janvier 2019

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0825-2018

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 17 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0825-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la vente au détail du cannabis et de produits dérivés dans les zones commerciales FI01C, FI10C, FI14C et FJ04C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP26-2018 et SP26-2018 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 3 janvier 2019.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 3 janvier 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 12 janvier 2019.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand